

FINANCEMENTS POUR LES ENTREPRENEURS SINISTRÉS

adie

**UN SOUTIEN FINANCIER ET UN
ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR
LES TOUTES PETITES ENTREPRISES
SINISTRÉES.**

Ce dispositif existe grâce au soutien de :



L'Adie met en place un fonds d'aide d'urgence et de relance économique pour aider les entrepreneurs à faire face aux conséquences des incendies.

POUR QUI ?

Pour les entreprises individuelles, les micro-entreprises ou les sociétés sans salarié situées en Gironde et dans les Landes.

ENTREPRENEURS SINISTRÉS EN GIRONDE ET DANS LES LANDES

- **Une prime jusqu'à 5 000 €** pour permettre aux entrepreneurs sinistrés de remplacer ou financer du matériel non pris en charge par leur assurance.
- **Un accompagnement personnalisé** comprenant un diagnostic de l'entreprise.
- **Un prêt d'honneur jusqu'à 3 000 €,** en complément d'un microcrédit professionnel de l'Adie jusqu'à 12 000€.*

UN DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE EN GIRONDE

- **Une prime de 3 000 €** pour soutenir la relance de votre activité et financer vos besoins, en complément d'un prêt d'honneur et d'un microcrédit de l'Adie*.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez votre capacité de remboursement avant de vous engager.*

Pour une prise de contact

Vous résidez dans le département des Landes :
Jérôme CADEE : jcadee@adie.org - 06 79 84 72 18

Vous résidez dans le département de la Gironde :
Céline CARTERON : ccarteron@adie.org - 06 18 30 57 56